

Séance du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2022

Délibération n° 2022- 08– Campagne d'emplois de Chaires de professeur junior - 2022

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L.952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L.422-3 du code de la recherche,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 fixant le nombre de contrats de chaires de professeurs juniors susceptibles d'être pourvus pour l'année 2021 et le montant de financement par l'Agence Nationale de la Recherche,

Vu l'avis du comité technique,

Considérant que 22 membres sur les 33 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article 1 :

Le conseil d'administration adopte la campagne d'emplois de chaires de professeur junior ouvertes en 2021 (vague 1 de l'appel à projets) pour des recrutements en 2022 suivante :

- Une chaire "Système Hybride de La cyber sécurité Dédié aux transports intelligents (SHILD)" (IEMN/SP INSA HdF)
- Une chaire "Patrimoine Numérique (PatriNum)" (LARSH/ISH)

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les projets déposés en 2022 (vague 2 de l'appel à projets) suivants :

Pour l'UPHF :

- Rang 1 : Projet HEART - Architectures de systèmes industriels cyber-physiques acceptables par l'humain
- Rang 2 : Projet HUMA2IN - HUmain-Machine Automatique et Artificial INtelligence
- Rang 3 : Projet ECDD - Économie Circulaire et Développement Durable

Pour l'INSA HdF :

- Rang 1 : Projet MESURUFO - MEcanique par indentation instrumentée multi-échelles des SURfaces RUGueuses FONctionnelles
- Rang 2 : Projet M2OFAC - Modélisation Mathématique et Optimisation de la Fabrication Additive Céramique
- Rang 3 : Projet MAFAC - MATériaux multiFonctionnels dédiés aux Applications Capteurs acoustiques

Nombre de votants : 22
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 1

Le Directeur

Armél de la Bourdonnaye